

# La filière lait craint un coup d'arrêt à la revalorisation des prix

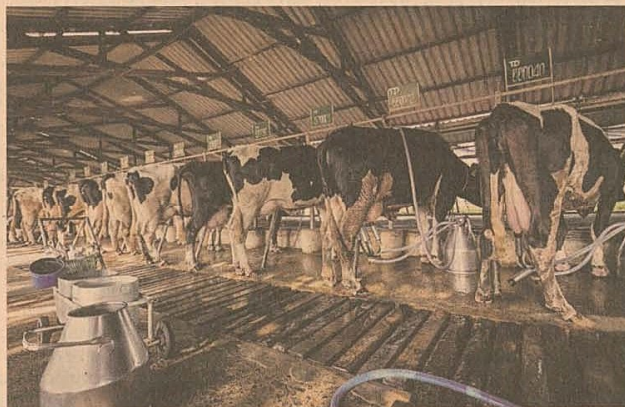
Un an après la loi EGalim, producteurs et industriels redoutent que les distributeurs cessent de jouer le jeu.

OLIVIA DÉTROYAT @Ollviader

**AGROALIMENTAIRE** « On a fait la moitié du chemin. » Un an après la loi EGalim, producteurs de lait et industriels veulent continuer de revaloriser le prix du lait. Selon Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, dans la plupart des filières, « le compte n'y est pas » : la remontée au monde agricole des effets de l'encadrement des promos et de la hausse du seuil de vente à perte est insuffisante.

Le secteur laitier est l'exception. Pour l'année 2019, les coopératives (plus de la moitié du lait collecté) ont obtenu des distributeurs des hausses de prix de 8 à 10 euros sur leurs produits (yaourts, fromages, lait...). De quoi revaloriser de 3 à 5 euros le prix de la matière première payé à leurs coopérateurs (sur un prix de départ de 335 à 340 euros la tonne).

C'est à mi-chemin de l'objectif que s'était fixé Sodiaal. 380 euros la tonne de lait est en effet le seuil considéré par la filière comme celui qui permet à l'éleveur de vivre dignement. « Cet effort de l'aval a été limité aux marques nationales, qui



Les coopératives laitières ont obtenu une hausse des prix de 8 à 10 euros de la part des distributeurs en 2019. CHANIDAPHA/STOCK.ADOBE.COM

présent pour un tiers de notre activité, détaille Damien Lacombe, président de Coop de France Métiers du lait. Il y a eu des efforts, mais la grande distribution ne représentant que 40 % de nos débouchés, cela a limité la revalorisation des prix à l'amont. »

Malgré l'accompagnement des enseignes, l'inflation des produits laitiers sortis d'usine n'a pas dépassé 1,2% sur un an, selon l'Insee.

souligne Jehan Moreau, directeur de la Fédération nationale des industriels laitiers (Fnil). Les marques sont plus attentives sur la filière lait, mais cela ne correspond pas toujours à ce que l'on attend, ni à la réalité des producteurs. »

L'enjeu est majeur pour éviter d'avoir des tensions sur les approvisionnements, alors que nombre d'exploitations laitières restent fragilisées. D'autant que les coûts de revient (autour de 396 euros) pourraient augmenter cette année avec la forte sécheresse de l'été.

Alors que les négociations ont démarré il y a un mois, quelques signaux sont au vert chez les distributeurs. « Leclerc semble avoir envie de signer vite », glisse un expert du secteur. Sur les marques de distributeur (MDD), les revalorisations restent rares. Mais, il y a une semaine, Intermarché et Bel ont annoncé avoir clos leurs négociations pour 2020, trois mois avant la date butoir. Avec des volumes en hausse de 5 % pour Bel et un prix versé aux producteurs de Bel au minimum de 371 euros la tonne, assortis de primes jusqu'à 15 euros. Si le climat s'est apaisé, le rapport de force n'est pas loin. La Fédération

nationale des producteurs laitiers (FNPL) distribue les bons et mauvais points. Bel et Sodiaal sont sur le haut du podium, avec 22 euros de plus versés à la tonne que les moins disant. Ces acteurs semblent avoir trouvé la recette : s'engager sur un prix ambitieux avec leurs éleveurs, avant d'aller voir les enseignes, pour avoir un indicateur de coût clair.

Cette stratégie a coûté 30 millions d'euros à Bel en deux ans. Seul un effet boule de neige chez tous les acteurs pourrait inverser la tendance, estime la FNPL. Ce n'est pas gagné. Les accords tripartites efficaces comme ceux de Bel portent sur de trop petits volumes pour avoir un effet chez tous les éleveurs. Et les efforts de prix restent difficilement transposables à grande échelle, même si de grosses coopératives comme Sodiaal tentent de convaincre des distributeurs de s'engager sur tous leurs volumes. Surtout, les transformateurs savent qu'il faut jouer aussi sur d'autres leviers que leurs clients distributeurs : la restauration hors domicile représente ainsi 30 % de ses débouchés. « Là, rien ne bouge », reconnaît Damien Lacombe. ■

**380**  
euros

la tonne de lait, soit le seuil fixé par la filière pour considérer que l'éleveur vit dignement

